Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Indemnités de chômage : le Département fédéral de l'économie accorde la prolongation pour trois districts

Le conseiller fédéral Joseph Deiss a répondu favorablement à la sollicitation du Département vaudois de l'économie (communiqué de presse du 08.12.2003) en lui accordant la possibilité de proroger l'actuelle possibilité - octroyée dès le 1er juillet 2003 - de verser 120 indemnités supplémentaires aux demandeurs d'emploi des districts de Lausanne, Vevey et Yverdon.

Les demandeurs d'emploi de ces trois régions verront ainsi leurs indemnités passer de 400 à 520 jours.

Ces districts regroupent les 47% des habitants du canton de Vaud, soit 220'497 habitants pour celui de Lausanne, 67'666 pour celui de Vevey et 35'372 pour celui d'Yverdon. Le taux de chômage est de 6,5% pour celui de Lausanne, et de 5,7% pour ceux de Vevey et d'Yverdon.

Rappelons que le taux de chômage global du Canton a passé de 4,8% au 31 octobre 2003 à 5% au 30 novembre 2003.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 16 décembre 2003

Roger Piccand, chef du Service de l'emploi, 021 316 61 01 - roger.piccand@sde.vd.ch